

Victoire, grâce à la mobilisation résistante, le maire d'Arthez a interdit le burkini dans la piscine

écrit par Laurent P | 8 septembre 2016



Les commentaires étant fermés pour l'article

<http://resistancerepublicaine.com/2016/08/07/le-faux-cul-de-maire-darthez-autorise-le-burkini-a-la-piscine-resistants-allez-y-en-nombre/>

J'annonce la bonne nouvelle ici :

Le maire d'Arthez a modifié le règlement intérieur dans la semaine ayant suivi la mobilisation des résistants. Il a interdit le burkini pour des raisons d'hygiène.

Après la polémique, début août, sur l'accès de femmes en burkini à la piscine municipale d'Arthez-de-Béarn, le maire a modifié le règlement intérieur, interdisant clairement ce dernier.

Cette fois, c'est bien clair : pour pouvoir faire trempette dans la piscine municipale d'Arthez-de-Béarn, il faudra laisser les burkinis au vestiaire. Le maire de la commune, Philippe Garcia, a modifié le règlement intérieur à cet effet. L'édile s'est appuyé sur des raisons d'hygiène pour justifier sa décision.

“Seuls les bikinis et maillot de bain une pièce sont désormais autorisés pour les femmes, tout autres “vêtements de bain amples et/ou recouvrant le corps dans sa

totalité sont strictement interdits”, car ne permettant pas au corps “de subir la douche obligatoire avant d’entrer dans la piscine” peut-on lire sur [le nouveau règlement intérieur](#). Le maire a souligné avoir pris cette décision “sans état d’âme”, et elle s’appliquera autant aux burkinis “qu’aux jeunes qui viennent avec leurs maillots des Jeux Olympiques, bien trop longs !”.

A noter que cette décision fait suite à [la venue fin juillet de femmes avec ces vêtements de bains à la piscine municipale](#). Ces dernières avaient pu accéder à l’époque à la baignade, malgré l’embarras du personnel et des élus municipaux. Décision qui avait déclenché une vive polémique et un coup de gueule de Philippe Garcia, qui avait dénoncé à l’époque “le vide juridique et l’inaction des législateurs sur la question”.

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2016/08/18/burkini-le-maire-d-arthez-de-bearn-modifie-le-reglement-de-la-piscine-municipale,2048182.php>

C’est passé inaperçu à cause de l’émeute de Sisco et des arrêtés anti-burkini sur les plages.

Le maire a confirmé sa décision à l’occasion de l’invalidation par le conseil d’état des arrêtés anti-burkini sur les plages :

Le conseil d’Etat à invalidé l’arrêté anti-burkini pris par la commune de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritime). Philippe Garcia, le maire d’Arthez-de-Béarn, n’entend pas modifier de nouveau le règlement de la piscine de sa commune.

“C’est un règlement de fonctionnement. Nous interdisons aux hommes et aux femmes de porter autre chose que des maillots de bains. C’est tout”

<http://www.larepubliquedespyrenees.fr/2016/08/26/arretes-anti-burkini-le-maire-d-arthez-de-bearn-reagit-apres-l-invalidation,2049793.php>